

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Craon (délibération du conseil communautaire en date du 20 juillet 2015)

Le conseil municipal donne son accord en ce qui concerne la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Craon relative à :

- Modifications essentielles
 - o Compétences supplémentaires
 - Intégration de compétences aux statuts de la communauté de communes (prise en charge des entrées et transports à la piscine pour les écoles primaires et les collèges, des entrées et transports de la Rincerie pour les écoles primaires, des transports au cinéma le Vox pour les écoles primaires, des subventions « séjour » pour les collèges),
 - Retour vers les communes (aides aux activités pour les écoles primaires, subventions de fonctionnement aux associations sportives)
- Modifications mineures complémentaires
 - o Aménagement de l'espace
 - Développement du Très Haut Débit et de l'économie numérique au sens des dispositions de l'article 1425-1 du CGCT
 - o Compétences supplémentaires
 - Suppression de la participation à l'immobilier des centres de première intervention (CPI) du territoire de l'ex communauté de communes de la région de Cossé-Le-Vivien.

Convention relative à l'aménagement d'un abribus dans l'emprise de la RD 232 sur la commune de Fontaine-Couverte

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention citée en objet concernant les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement d'un abribus dans l'emprise de la RD 232.

Convention avec l'école Saint Antoine de Ballots année scolaire 2015/2016

Le nombre d'enfants de Fontaine scolarisés à l'école Saint-Antoine de Ballots est de 27 (en maternelle et primaire) à la rentrée scolaire 2015/2016. Le conseil municipal décide de reconduire le montant de la convention avec l'école Saint-Antoine de Ballots, soit une participation au financement des dépenses de fonctionnement de 600 € par enfant pour l'année scolaire 2015/2016. La participation totale s'élève donc à 16 200.00 €.

Demande de subvention de l'APEL école Saint Antoine de Ballots pour la classe découverte 2016

Le conseil municipal accorde une aide de 15 € par enfant pour le voyage classe découverte à Campbon (44), du 29 mai au 01 juin 2016, auquel 9 élèves de Fontaine-Couverte participeront, soit une aide globale de 135 €.

Primes de fin d'année 2015

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre la proposition du comité technique paritaire et d'allouer la somme de 2 143.08 € nette répartie entre les agents proportionnellement à leur temps de travail.

Dégâts occasionnés lors de la location de la salle communale du 03 octobre 2015

150 € seront facturés aux utilisateurs.

Cession des parcelles cadastrées A 838, 840, 842, 843, 846, 847 par le G.F.A. de Theilmayenne à la commune de Fontaine-Couverte

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition desdites parcelles (partie du chemin des hunaudières) à titre gratuit. Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune de Fontaine-Couverte.

Admission en non valeur

Le conseil municipal prononce une admission en non valeur pour un montant de 554.08 €.

Le 29 octobre 2015
Le Maire,